



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:26-2737>

Département(s) de publication : **77, 75, 94, 93**

Annonce n° **26-2737**

Services

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : AMENAGEMENT 77

Correspondant : MME LEMOY, Service Marchés

Adresse : 2, rue Alfred NOBEL, 77420 CHAMPS SUR MARNE

Coordonnées :

Courriel : marches@amenagement77.fr

Adresse internet : <https://www.achatpublic.com/sdm/ent2/gen/index.jsp>

Adresse internet du profil d'acheteur : https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2025_-0cGtAQr3c

Section 2 - Description du marché

Objet du marché : Accord cadre pour la réalisation de prestations de géomètre relatives à la délimitation foncière (tel que régi par la loi n° 46-942 du 7 mai 1946 instituant l'ordre des géomètres experts) et de prestations topographique ZAC Grande Plaine à Nangis.

Lieu d'exécution et de livraison : ZAC Grande Plaine, 77327 Nangis

Section 3 - Caractéristiques du marché

Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux) : Les lots de l'accord-cadre s'exécutent uniquement par l'émission de bons de commande au fur et à mesure de la survenance du besoin, conformément aux dispositions des articles R.2162-1 à R.2162-6, R.2162-13 et R.2162-14 du code de la commande publique. Le présent accord-cadre est conclu conformément à l'article R2162-4-2° du Code de la commande publique avec seulement un maximum. Le montant maximum pour le lot n°1 prestations topographiques est de 20 000 euros HT pour la première période de deux ans et de 20 000 euros pour la seconde période de reconduction de deux ans soit 40 000 euros HT sur toute la durée du marché. Le montant maximum pour le lot n°2 prestations géomètre est de 5 000 euros HT pour la première période de deux ans et de 5 000 euros pour la seconde période de reconduction de deux ans soit 10 000 euros HT sur toute la durée du marché. chaque lots de l'accord-cadre est conclu pour une première période de deux ans à compter de sa date de notification ou de sa date de prise d'effet, si celle-ci est postérieure à la date de notification. L'accord cadre est reconduit tacitement 1 fois pour

une nouvelle période de deux ans, sauf décision contraire adressée par lettre recommandée avec accusé de réception, 3 mois avant la date d'anniversaire. La durée totale de l'accord-cadre ne pourra excéder 4 ans.

Refus des variantes.

Section 5 - Conditions relative au marché

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Les candidatures et les offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés.

Section 7 - Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif)

Section 8 - Mode de passation du marché

Type de procédure : procédure adaptée

Section 10 - Conditions de délai

Date limite de réception des offres : 30/01/2026 à 12:30

Section 11 - Autres renseignements

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : 1535-Nangis géomètre topographe

Section 13 - Renseignements relatifs aux lots

- **Lot(s) 1** - Lot 1 Prestations topographiques
- **Lot(s) 2** - Lot 2 Prestations foncières

Date d'envoi du présent avis à la publication : 09/01/2026